

Ouvriers de l'Etat Les taux d'avancement 2025... mais pas que !

Il était attendu avec impatience, l'arrêté ministériel du 24 mars, publié au JO du 28 mars, fixe pour l'année 2025, les taux d'avancement de groupe, applicables aux personnels à statut ouvrier du ministère des Armées.

- ▶ Accès au groupe VII : 14%
- ▶ Accès au hors-groupe : 11%
- ▶ Accès au hors-groupe nouveau : 10%
- ▶ Accès à la hors-catégorie A : 11%
- ▶ Accès à la hors-catégorie B : 10%
- ▶ Accès à la hors-catégorie C : 8%
- ▶ Accès aux groupes T5 et T5 bis : 14%
- ▶ Accès aux groupes T6, T6 Bis et T7 : 11%



La publication de ces taux 2025 était attendue par tous. La réglementation instaurée par le ministère lui-même de tenir les Commissions d'Avancement des Personnels à Statut Ouvrier (CAPSO) dans le courant du 1^{er} trimestre, sera donc une nouvelle fois compromise au grand dam de cette population dont l'effectif s'amenuise années après années, malgré la reprise des recrutements. **En effet, si quelques 300 à 400 agents sont recrutés chaque année, la réalité sociologique d'une population à la moyenne d'âge élevée fait perdre annuellement environ le double d'effectifs au MinArm.** Pour preuve, constituant longtemps la seconde population du MinArm après les agents fonctionnaires, les ouvriers sont depuis déjà 2 ans relégués au 3^{ème} rang, derrière les agents contractuels, la pyramide des âges aggravant cette réalité.

Pour l'UNSA, le remplacement de ces agents devrait être mieux appréhendé par les autorités du ministère, à fortiori dans le contexte actuel et visiblement appelé à durer. **Les travaux confiés à cette population dans bien des domaines, de l'infra aux énergies, de la logistique aux ouvriers de pyrotechnie et particulièrement ceux affectés aux travaux de MCO aéronautiques comme terrestres, méritent une analyse de long terme.** Les priorités définies par la Loi de Programmation Militaire et son adaptation au contexte, ne pourront longtemps faire l'impasse sur les besoins réels d'une population fidèle, à la main d'œuvre qualifiée, à la conscience et la fiabilité de leurs travaux sur tant de matériels sensibles et attachés tout autant à l'efficacité des Armées, le grand Service Public de la sécurité.

L'avancement de ces plus de 9000 agents est réparti au sein de 17 CAPSO, soit d'employeur, soit multi employeurs. Les élus UNSA ont une connaissance aigüe de leur environnement professionnel pour préparer au mieux ces instances avec toujours un esprit de loyauté, de cohérence et de justice sociale.

Ces élu-es UNSA, ces femmes et ces hommes ont fait le choix de consacrer pour vous une partie de ce qu'elles et qu'ils ont de plus précieux : leur temps. Soutenez leur engagement car l'UNSA porte sans cesse la voix des agents du statut ouvrier, quelle que soit l'instance. **N'hésitez pas à prendre contact avec vos élu-es UNSA pour étudier vos dossiers et recevoir les meilleurs conseils.**

Parce que l'action de l'UNSA ne s'arrête pas au taux d'avancement, vos représentant-es proposent :

- Une augmentation de la **prime de rendement** figée à 17% depuis 2017.
- La révision de calcul de cette prime de rendement afin qu'elle soit calculée sur **l'échelon réellement détenu** (plafond au 5^{ème} à ce jour).
- La dotation de **160 postes supplémentaires de Gr6** pour la fidélisation, au prorata des effectifs par employeur.
- La création des **échelons de 10 à 12** afin d'étendre les carrières et améliorer le statut.
- La création de **nouveaux domaines techniques** au sein des professions ouvertes au recrutement adaptés aux besoins des Armées et de leurs matériels de plus en plus techniques et complexes.
- La restauration des **échelons dits d'affûtage** aux essais de recrutement.
- La création (mesure enregistrée en CSA Ministériel et jamais négociée) d'un **essai professionnel pour l'accès au niveau T6** pour les TSO.
- La suppression des **abattements de zones**, dont seuls les agents du statut ouvrier subissent les effets.
- La révision et l'élargissement des professions comme des niveaux de qualification accessibles par voie de **'Formations Qualifiantes'**.

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS -
01 42 22 37 02



federation@unsa-defense.org

portail-unsa.intradef.gouv.fr

www.unsa-defense.org

@UnsaDefense

www.facebook.com/UNSADefense

Unsa defense diffusion